

Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16943>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

Pagination : 389-391

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Jacques Chiffolleau, « Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2005, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16943>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales

Jacques Chiffolleau

Jacques Chiffolleau, *directeur d'études*

1. Recherches sur la rébellion et l'obéissance (à Lyon)

- 1 ON a commencé cette année une recherche de longue durée sur deux concepts majeurs de l'histoire politique de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne : la rébellion et l'obéissance. Après une analyse rapide des emplois de ces deux termes dans la Vulgate, qui commandent, à travers la glose et le commentaire biblique, une bonne part de leurs usages médiévaux (où l'on a noté que la rébellion est essentiellement présente dans les « livres historiques » de l'Ancien Testament alors que l'obéissance se retrouve surtout, avec des sens variés, dans le Nouveau Testament, et d'abord dans les épîtres pauliniennes), un survol des références attestées dans la littérature latine classique, dans la patristique et dans les textes juridiques de l'antiquité tardive a permis d'en préciser la signification et d'établir qu'ils ne sont pas encore pensés, au début du Moyen Âge, comme des antonymes. En revanche, l'examen de la condition du rebelle, dans sa proximité avec celle du fugitif et du déserteur, a éclairé certains des emplois du terme dans les sources du premier monachisme. En reprenant, après Foucault, le dossier des écrits de Cassien, on a tenté de mesurer par ailleurs le rôle central de l'obéissance dans les relations entre l'abbé et les moines, en insistant sur les conduites concrètes – corporelles et temporelles – qu'elle impose et sur le rapport à soi-même qu'elle institue par le renoncement et l'aveu. L'enquête s'est alors naturellement portée sur la *Règle du Maître* et sur la *Règle de saint Benoît*, puis, après un saut de quelques siècles, sur le *De praecepto et dispensatione* de Bernard de Clairvaux et sur le *Sermo de obœdientia* de Baudoin de Forde. Cela nous a permis de mettre en évidence l'importance continue, dans la littérature monastique et théologique, de la glose à I Samuel, 22-23 sur l'obéissance préférable au sacrifice. Parallèlement, plusieurs séances étaient consacrées

aux formes concrètes des *rebelliones* monastiques jusqu'au début du XIII^e siècle. À partir des sources étudiées cette année, si les connexions logiques entre les deux concepts apparaissent clairement, la rébellion ne semble pas encore construite, jusqu'au milieu du Moyen Âge, comme l'exacte antithèse ou l'antonyme de l'obéissance et elle n'a pas la précision ni la force d'une qualification juridique particulière. Le séminaire de l'an prochain tentera donc de mieux comprendre les conditions formelles et historiques de ses transformations, patentes vers 1300. À cette recherche principale, s'est ajoutée, au cours de l'année, une série de rencontres sur l'économie des ordres mendiants – à Lyon, à Assise et à Paris – organisées en collaboration avec Nicole Bériou (Université Lyon-II, IUF) et auxquelles notamment Martin Morard (doctorant EPHE) a bien voulu prêter son concours en animant un séminaire sur l'économie du sacrifice eucharistique à la fin du Moyen Âge.

2. La procédure ordinaire et l'enquête, du XII^e au XV^e siècle (à Paris)

- 2 APRÈS avoir, l'an dernier, concentré l'analyse sur l'introduction de l'instance dans le procès criminel (notamment par la saisie de la *fama*), et cela surtout à partir d'actes de la pratique, nous avons poursuivi cette année nos recherches sur l'histoire de la procédure en accordant une attention particulière aux *ordines*, aux œuvres des glossateurs et aux grandes sommes du XIII^e siècle. La façon dont les juristes pensent ou justifient la sortie de l'*ordo* et la manière dont ils permettent le développement de son mode inquisitoire nous a encore particulièrement retenu (comme d'ailleurs la notion même de *modus* procédural). Un bref rappel historiographique a mis d'abord en évidence les apories d'une histoire de la procédure qui ferait succéder l'inquisitoire à l'accusatoire et, inversement, les limites des analyses réduisant la force et la spécificité du système de l'enquête et ce qu'il soutient du point de vue de l'exercice du pouvoir. Nous sommes partis ensuite, casuistiquement, du problème posé par la répression des actes ou des pensées occultes. Cela nous a conduit à préciser les catégories du manifeste et du notoire, qui sont à l'opposé dans le champ de la vérité judiciaire (l'occulte, tout en étant vrai, est ce que « nulle raison humaine ne peut prouver », tandis que le notoire, tout aussi vrai, est au contraire « ce qui est connu de tous ») mais qui jouent un rôle essentiel du point de vue procédural, notamment du côté du système des preuves et des abrègements possibles de l'*ordo*. Après avoir précisé les sens et les contenus de l'occulte, une analyse systématique du *manifestum* chez Gratien nous a permis de mieux comprendre la nouveauté que représente, à partir de la fin du XII^e siècle, chez les canonistes et notamment chez Jean le Teutonique, le développement du *notorium*. De nombreuses séances du séminaire ont été ensuite consacrées à l'examen des positions d'Hostiensis, au milieu du XIII^e siècle, et au déploiement scolastique, capital pour l'histoire de la procédure, aussi bien du notoire (*notorium facti*, *notorium iuris*) que de l'occulte (*omnino occultum*, *pene occultum*). Un déploiement qui contribue à élargir toujours plus le terrain même de l'enquête. En procédant au même type d'analyse à partir du *Tractatus de maleficiis* d'Albertus Gandinus et en analysant quelques éléments du célèbre procès des templiers (ce qui a permis de procéder à une lecture critique de quelques ouvrages récents), nous avons enfin tenté de saisir les effets concrets de ces positions sur les pratiques des juristes et des juges de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècle. L'analyse historiographique était aussi au cœur de la rencontre de Ferrare,

organisée en septembre 2003 par le Groupe européen de recherche sur les normativités et à laquelle le directeur d'études a participé. Il était aussi co-organisateur du colloque romain consacré en janvier 2004 à l'enquête au Moyen Âge, en collaboration avec l'École française de Rome et l'Université Paris-I. Par ailleurs, au cours de l'année, Emanuele Conte (Université Roma-III, directeur d'études invité) a animé un séminaire sur les pratiques de réemplois et les inventions des juristes toscans. Jérémie Barthas (I.E. de Florence) est intervenu sur le *de Tyranno* de Bartole tandis que Julie Mayade-Claustre (ATER au Collège de France) faisait part de ses recherches récentes sur la procédure civile et l'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge et que Laurent Albaret (ATER à l'Université d'Artois) présentait une analyse de l'*inquisitio generalis* à partir du ms 609 de la Bibliothèque municipale de Toulouse.

Publications

- Avec P. Boucheron, *Les palais dans la ville. Espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon (« Histoire et archéologie médiévales »), 2004, 341 p.
- « *Ecclesia de occultis non iudicat*. L'Église, le secret et l'occulte du XII^e au XV^e siècle », dans *Il segreto, Micrologus, nature, sciences and medieval societies*, XIII, Turnhout, Brepols Publishers, 2004, 46 p.
- « Conclusion », dans *L'economia dei Conventi degli Ordini mendicanti*, atti del XXXI Convegno internazionale di studi francescani (Assisi, octobre 2003), Spoleto, Centro italiano di Studi francescani, 2004, p. 403-448.

INDEX

Thèmes : Anthropologie historique